

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Compte rendu de la 50^{ème} Session du Conseil International des Bois Tropicaux

Yokohama, du 3 au 8 novembre 2014

INTRODUCTION

La 50^{ème} session du Conseil International des Bois Tropicaux (CIBT), organe directeur de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) et les sessions techniques associées (Comité de l'information économique et de l'information sur le marché, Comité du reboisement et de la gestion forestière, Comité de l'industrie forestière et Comité financier et administratif) se sont tenues du 3 au 8 novembre 2014, à Yokohama au Japon.

Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable, a pris part à cette session et était accompagné des cadres ci-après ;

- Grégoire NKEOUA, Conseiller aux Forêts ;
- Joachim KONDI, Directeur Général de l'Economie Forestière ;
- Gilbert KAYA, Point focal OIBT ;
- Prisca OUYA, chargé de Mission ;
- Igain ANTSOUANI, Attaché de Cabinet ;

En marge de cette session, le Congo a organisé, le 3 novembre 2014, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et l'OIBT, le side-event (événement parallèle) du projet d'Accord de Coopération entre les Gouvernements des pays des bassins forestiers d'Amazonie, d'Asie du Sud-Est et du Congo et des autres pays forestiers tropicaux du monde. Les conclusions de ce side-event font l'objet d'un compte rendu distinct.

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par plusieurs allocutions:

Le Président du CIBT a d'abord rappelé que la communauté internationale est à la veille d'un nouvel arrangement mondial sur les forêts, dans le cadre du programme de développement des Nations Unies post 2015. Les pays forestiers tropicaux doivent se battre, afin que les exploitants forestiers soient récompensés pour les nombreux services, notamment les services environnementaux, qu'offrent les forêts tropicales. Il a ensuite souligné que la déforestation continue dans les pays tropicaux et les forêts sont confrontées à de nombreux défis, particulièrement: le changement climatique, la demande croissante des produits forestiers consécutive à l'augmentation de la population mondiale. Aussi, est-il nécessaire d'établir une nouvelle gouvernance forestière, en impliquant tous les acteurs concernés, et de développer une démarche de gestion globale des ressources naturelles. Il a également relevé que l'exploitation et le commerce des bois tropicaux sont de plus en plus soumis aux exigences environnementales dictées par les pays consommateurs.

Au nom du Gouvernement japonais, le Directeur Général de l'Agence Forestière a d'abord souligné le rôle important que revêtent les forêts tropicales et le recul qu'elles connaissent, du fait de l'exploitation illégale et de leur conversion à d'autres usages. Il a ensuite réaffirmé la volonté du Japon de continuer à appuyer l'OIBT. Il a terminé son propos en lançant un appel aux Gouvernements, qui ne l'ont pas encore fait, de ratifier l'Accord International des Bois Tropicaux (AIBT) de 2006. De même, il a exhorté les délégués à la 50^e session du CIBT à se serrer les coudes pour combattre l'exploitation illégale des bois.

Le Maire de Yokohama est intervenu pour souhaiter essentiellement la bienvenue aux délégués à la 50^e session du CIBT. Il a exprimé la fierté des populations de cette ville, qui est devenue le centre des débats sur les questions de gestion durable des forêts tropicales et le commerce des bois et produits de bois qui y sont exploités

Son Excellence Bharrat JAGDEO, ancien Président de Guyana et Ambassadeur itinérant des Trois bassins forestiers tropicaux, a relevé les efforts déployés par l'OIBT en matière de transparence dans la réalisation des activités. Poursuivant son propos, il a indiqué que le changement climatique aura un impact significatif sur les forêts. Après avoir souligné que la 15^e Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP 15), qui s'est tenue en 2009 à Copenhague, n'a pas comblé les attentes des pays, il a noté l'espoir que suscite la COP 21, prévue en 2015 à Paris, à l'issue de laquelle des décisions difficiles devraient être prises, dans l'objectif de réduire, de manière substantielle, les émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, le marché de carbone connaîtra certainement un développement, permettant ainsi aux pays engagés dans la gestion durable des forêts d'en tirer réellement parti. A cet effet, il a donné l'exemple de son pays, qui s'est engagé dans la conservation des forêts dans la cadre de la REDD+, à travers un financement du Gouvernement de la Norvège.

Le Directeur Exécutif de l'OIBT a présenté les activités réalisées par le Secrétariat Exécutif en 2014, notamment, les partenariats établis avec des institutions internationales et gouvernementales (institutions américaines, CITES, etc...), les travaux de politique, les réunions et séminaires organisés. Il a terminé son propos en rappelant les enjeux de la 50^e session du CIBT, à savoir: l'élection du nouveau Directeur Exécutif, la création des Représentations régionales de l'OIBT et la modification du statut du personnel.

Messieurs les Ministres en charge des forêts du Cameroun, de la Côte-d'Ivoire et du Gabon ont souligné les efforts accomplis par leurs pays respectifs dans la promotion de la gestion durable des forêts, avec l'appui de l'OIBT, et les perspectives de développement du secteur forestier.

Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable de la République du Congo a d'abord rappelé les conclusions de la Conférence sur le climat, qui s'est tenue en marge de la 49^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New-York, notamment l'engagement de la communauté internationale à œuvrer pour renverser la tendance de la déforestation, tout en mettant en relief les efforts déjà consentis par les pays membres de l'OIBT, et particulièrement, ceux du Bassin du Congo, en matière de conservation et d'aménagement durable des forêts. Ensuite, il s'est appesanti sur la processus REDD⁺, mécanisme complexe dans sa réalisation, et a suggéré que celui-ci soit simplifié et devienne inclusif, en impliquant notamment les populations qui vivent dans la forêt et de la forêt. L'aménagement durable des forêts, la certification des concessions forestières et la conservation de la diversité biologique à travers la création des aires protégées, qui sont des actions concrètes de réduction de la perte des forêts devraient être pris en compte par le mécanisme REDD⁺.

Poursuivant son propos, Monsieur le Ministre a rappelé les conclusions du Sommet des trois bassins forestiers tropicaux tenu en juin 2011 à Brazzaville, notamment, la feuille de route adoptée pour la signature de l'Accord de Coopération entre les Gouvernements des pays concernés et l'évolution de ce dossier, en mettant en relief, la position du Brésil sur la localisation du Secrétariat de cet instrument et son fonctionnement, ainsi que la facilitation jouée par la FAO.

Il a terminé son propos en informant le Conseil de l'OIBT de l'apurement, par le Congo, de ses arriérés des cotisations, ce qui lui a permis de recouvrer son droit de vote, et en donnant des indications sur la poursuite des efforts de gestion durable des forêts engagés depuis 2000.

La déclaration de Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable est jointe en annexe.

Principales questions débattues et conclusions

Les principales questions abordées et les résultats des débats y relatifs sont les suivants :

1) Programme de travail biennal 2015-2016

Le programme biennal 2015-2016 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action stratégique 2013-2015 et s'articule autour des principaux axes suivants : (i) promotion de la bonne gouvernance forestière, (ii) accroissement de la contribution des forêts aux économies nationales et locales, (iii) conservation, restauration et gestion durable des forêts, (iv) lutte contre le déboisement, (v) contribution des services environnementaux à la gestion des forêts, (vi) promotion du commerce de

bois, (vii) amélioration de la qualité et la disponibilité des informations sur les forêts tropicales et (viii) renforcement des capacités des pays en développement.

Ce programme de travail a été adopté, moyennant les observations ci-après :

- le programme est décliné en activités, qui ne sont pas priorisées. Le secrétariat exécutif va s'y employer ;
- la majorité des activités prévues seront financées sur les contributions volontaires, qui, du reste, connaissent une importante baisse, ces dernières années ;
- le programme est décliné en activités. Cependant, il manque d'indication sur les objectifs et les impacts. L'OIBT devrait adopter une approche de gestion basée sur les résultats ;
- l'OIBT a beaucoup travaillé sur les lignes directrices (gestion durable des forêts, conservation de la biodiversité dans les concessions forestières, etc.). il a été retenu la réalisation d'une évaluation pour faire le point de l'utilisation de ces directives dans les pays.

2) Représentations régionales de l'OIBT

Pour répondre à la préoccupation d'éloignement des pays africains et sud-américains du siège de l'OIBT, situé à Yokohama au Japon, le CITB a décidé de créer, en 2001, et à titre expérimental, les Représentations régionales de l'Afrique et de l'Amérique latine, animées par des Responsables régionaux OIBT, basés au Brésil et au Gabon. En 2005, une évaluation du fonctionnement des représentations régionales a été réalisée par un consultant indépendant et a relevé (i) l'utilité des Responsables régionaux, (ii) l'efficacité du travail réalisé et (iii) la nécessité de transformer le dispositif expérimental en Bureaux régionaux, dotés de facilités et de privilèges.

A la 49^e session tenue en novembre 2013 à Libreville au Gabon, les autorités de ce pays ont présenté un projet de décision portant sur la création du Bureau OIBT dans cette ville. Ce projet n'a pas été adopté au motif que le financement du fonctionnement de cette structure n'était pas évalué. Le CITB avait décidé que cette évaluation soit présentée à la 50^e session. Malheureusement, aucune proposition n'a été présentée par le Gabon.

De manière générale, les pays consommateurs, tout en reconnaissant la pertinence de la création des Bureaux régionaux, ont relevé le coût de son fonctionnement, qui obérerait les finances de l'organisation, du reste, en proie à une situation financière difficile.

Le conseil a décidé que le Secrétariat exécutif recrute un consultant, pour proposer une architecture de cette structure et évaluer son fonctionnement.

Le rapport du consultant sera examiné à la 51^e session du CIBT, prévue à Kuala Lumpur en Malaisie.

3) Election du Directeur exécutif de l'OIBT.

L'actuel Directeur Exécutif, qui a accompli son deuxième mandat de quatre ans, quittera son poste en novembre 2015. A la 49^e session du CIBT, il avait été retenu le principe d'une présélection des candidats sur la base de critères bien définis, dans l'objectif d'une action efficace et efficiente de l'OIBT. Les résultats de la présélection ont été rendus publics en juin 2014 et six candidats ont été retenus, à savoir :

- Eduardo MANSUR (Brésil)
- Ivan TOMASELLI (Brésil)
- Gerhard DIETERLE (Allemagne)
- James GABANA (Suisse)
- John Jack HURD (USA)
- Sheramala SATKURU (Malaisie).

Suite au manque de consensus à l'issue des négociations entre les producteurs et les consommateurs, trois tours de vote ont été organisés. Il est à noter que chaque candidat a fait une communication axée sur les éléments suivants: (i) vision pour l'OIBT, (ii) attentes pour la construction des partenariats, (iii) renforcement de l'efficacité et l'efficience de l'OIBT, (iv) stratégie pour la levée des financements. Ensuite, les délégués ont posé de nombreuses questions, pour une meilleure compréhension des préoccupations abordées par le candidat. A l'issue des trois tours de vote, aucun candidat n'ayant atteint les 2/3 des voix requis, le CIBT a décidé que l'élection du nouveau Directeur Exécutif ait lieu lors de la 51^e session, en novembre 2014, en Malaisie

Il sied de souligner que, jusque-là, les Directeurs Exécutifs de l'OIBT provenaient des pays producteurs, en tenant compte du fait que le siège de l'organisation est situé dans un pays consommateur. Il s'agit d'un principe, qui n'est pas consacré par l'OIBT. A la 49^{ème} session du CIBT, ce principe n'a pas été respecté et il a été retenu d'inciter les candidatures indépendantes. Par ailleurs, un autre principe lié à la rotation des Directeurs Exécutifs suivant les trois régions des pays producteurs (Asie, Amérique Latine, Afrique) n'a pas, non plus, été respecté. En effet, le tour reviendrait à l'Asie, pour occuper le poste de directeur exécutif.

Par ailleurs, le bloc des pays producteurs s'est fissuré, le candidat malaysien qui n'a été voté que par son pays, n'a pas voulu se désister au profit du candidat brésilien, ayant occupé le 2^{ème} rang, au premier tour. De même, certains pays producteurs ont voté le candidat allemand.

C'est dans ce climat que le point sur l'élection du nouveau directeur exécutif a été abordé.

4) Renforcement de la coopération OIBT/CITES

Ce programme, essentiellement financé par l'Union Européenne, rentre dans sa 3^e phase.

Concernant la Convention CITES, au début de cette coopération entre les deux organisations, 18 espèces de flore, menacées d'extinction, étaient interdites à l'exportation et trois régions étaient concernées. Le renforcement de la coopération a permis de porter le chiffre d'espèces menacées à 34 et 4 régions sont maintenant impliquées.

L'Union Européenne a lancé un appel aux autres bailleurs de fonds pour un appui financier plus accru, qui permettrait d'accélérer la 3^e phase de ce projet. Cet appel a été entendu par les USA, qui se sont engagés à renforcer leur contribution.

Il sied de noter que notre pays bénéficie de l'appui de ce programme, qui a permis de lever l'interdiction de l'exploitation de l'Afromosia, essence noble et endémique dans l'ouest du Département de la Sangha, notamment dans l'UFA Tala-Tala. Le projet mis en œuvre a permis la réalisation de l'inventaire de cette espèce, dont les résultats ont été utilisés pour planifier son exploitation durable.

5) Changement du statut du personnel du Secrétariat Exécutif de l'OIBT

Le CIBT a demandé au Secrétariat Exécutif de l'OIBT de réviser le statut du personnel de cette organisation, en l'harmonisant avec ceux des autres organismes des Nations Unies.

L'examen de ce rapport n'a pas permis aux deux groupes (producteurs et consommateurs) de s'accorder. Les divergences ont porté sur :

- la nomination des autres responsables du Secrétariat Exécutif. Les pays producteurs soutiennent l'idée de nomination des experts à ces postes sur la base des appels d'offres, et non à la discrétion du Directeur Exécutif, comme c'est le cas aujourd'hui ;
- l'âge de la retraite : les pays producteurs ont proposé et soutenu une retraite à 65 ans, alors que les pays consommateurs n'ont pas souhaité changer l'âge de retraite, fixé à 62 ans ;
- l'assurance du personnel : les montants proposés dans le document examiné sont considérés comme élevés par les pays consommateurs ;

- les autres organisations des produits de base (Organisation Mondiale du Café, organisation mondiale du cacao, etc.) sont en train de réviser leur statut du personnel. Il serait approprié d'attendre l'achèvement de ce travail et s'en inspirer pour l'OIBT.

En conclusion, il a été décidé de recruter un consultant, pour réaliser la révision du statut du personnel de l'OIBT.

4.1. Projets achevés ou en cours au Congo

Du fait du non paiement des arriérés des contributions au budget administratif de l'OIBT, le Congo n'était plus autorisé à soumettre de nouveaux projets.

Au niveau des sessions techniques associées, la délégation a donné des informations sur les projets en cours et achevés.

a) Projet PD 364/05 Rev3 (I) « Initiation des populations villageoises aux techniques d'extraction des huiles nobles et essentielles en milieu rural à partir des plantations d'eucalyptus citriodora au Congo »: Ce projet, d'une durée de 24 mois, est exécuté par le Service National de Reboisement (SNR). Il poursuit les objectifs ci-après : (i) Initier les populations villageoises à la maîtrise des techniques d'extraction des huiles essentielles, (ii) créer et développer une filière de commercialisation des huiles essentielles.

Il a démarré le 09 mars 2010 et s'exécute normalement. Un rapport technique final a été produit.

b) PD 367/05 Rev.2 (F) « Promotion de l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales dans les plantations forestières du Congo »: Ce projet, d'une durée de 12 mois, a été exécuté par le Centre de Recherche sur la Durabilité et la Productivité des Plantations Industrielles (CRDPI), en collaboration avec la Direction Générale de l'Economie Forestière. Les objectifs spécifiques ont porté sur : (i) la définition des critères et indicateurs de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable des forêts plantées dans le suivi et l'évaluation de la gestion durable des forêts plantées du Congo, (ii) la mise en application des recommandations du projet OIBT par voie réglementaire auprès des acteurs concernés, publics et privés.

Démarré le 05 mai 2009, le projet a été déclaré achevé en novembre 2010, mais n'est toujours pas clôturé, au motif que l'agence d'exécution n'a pas encore soumis le rapport d'audit financier final, faute de moyens financiers.

Le Comité de reboisement et de la gestion Forestière a donné un délai jusqu'en avril 2015 pour la transmission par le CRDPI du rapport de l'audit.

c) PD 360/05 Rév.2 (F) « Imagerie aérienne multi spectacle et tridimensionnelle pour le suivi de la gestion et la conservation des forêts du Congo »: Ce projet, d'une durée de 24 mois, a été exécuté par Winrock International, en collaboration avec le Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF), avec comme objectif: la mise à disposition d'un système transparent de suivi des forêts dans le cadre de la gestion durable des forêts du Congo, à l'échelon national et des unités forestières d'aménagement.

Le projet a démarré le 23 avril 2007 et devrait s'achever en mai 2009. Il s'est exécuté normalement au cours de sa première année. Cependant, il s'est arrêté par la suite, à cause de l'instabilité de la coordination du projet, assurée par l'agence d'exécution.

Le projet a été relancé par le Comité directeur au cours de la 4^e réunion, tenue du 08 au 09 novembre 2010, mais n'a pas connu d'avancées significatives. En février 2012, une mission spéciale de suivi et d'évaluation du projet a été effectuée par le Secrétariat de l'OIBT et la Représentante régionale Afrique de l'OIBT. Fort des conclusions du rapport de cette mission, le CIBT a décidé, lors de sa 48^e session de novembre 2012, d'arrêter la mise en œuvre du projet.

d) PD 560 /03 Rev3 (F) « Conservation et gestion durable de la mangrove de la zone côtière du Kouilou avec la participation des communautés locales établies dans cette zone du Sud Congo »: Ce projet, d'une durée de 24 mois, devrait être réalisé par la Direction Générale de l'Economie Forestière et permettre d'initier un processus de gestion intégrée et participative des mangroves du Congo.

Le projet a été approuvé et soumis pour financement à la 46^e session du CIBT, tenue en décembre 2010 à Yokohama au Japon. Cependant, il n'a pas pu obtenir de financement. La Suisse, qui avait appuyé le Congo dans la finalisation de ce projet, s'est finalement désengagé, suite aux arriérés de contribution cumulés par le Congo au budget administratif de l'OIBT.

Etant donné que le Congo a apuré ces arriérés, ce projet, dont la thématique est encore d'actualité, sera soumis au cycle du printemps des projets OIBT.

Conclusion

La 50^{ème} session du CIBT s'est focalisée sur l'élection du nouveau Directeur Exécutif de l'OIBT. Malheureusement, le manque des consensus entre les Producteurs et les Consommateurs, d'une part, et l'absence de solidarité au sein du Groupe des producteurs, d'autre part, n'ont pas permis cette élection.

En effet, le principe selon lequel le poste de Directeur Exécutif revient au Groupe des pays producteurs et celui relatif à la rotation entre les trois régions (Afrique, Amérique et Asie du Sud) pour ce poste n'ont pas été respectés. Il s'agit des

principes non consacrés par l'AIBT, mais qui, jusque là, étaient respectés sur la base de la solidarité qui a caractérisé l'OIBT.

Concernant les autres questions qui ont constitué l'enjeu de cette session, les documents examinés n'ont pas été adoptés. Il a été retenu le principe de recrutement des consultants, pour mieux étudier les problèmes et formuler des propositions appropriées. Il s'agit de la création des Représentations régionales de l'OIBT et de la révision du statut du personnel.

Après le paiement des arriérés des cotisations par le Congo, des dispositions seront prises, afin que notre pays tire réellement profit de l'OIBT, comme par le passé. Il s'agit de réactiver le panel des cadres chargés d'élaborer les projets à soumettre au secrétariat de l'OIBT et de renforcer le suivi des dossiers au niveau du Secrétariat Exécutif de cette organisation.

Fait à Brazzaville le 22 novembre 2014.

Le Ministre de l'Economie Forestière
et du Développement Durable,

Henri DJOMBO